



Association agréée défense de l'environnement et du cadre de vie par arrêté
N° 2007 – PREF.DCI 3/BE n° 0095 du 07 mai 2007 au titre de l'article
L.141-1 du Code de l'Environnement.

Association loi 1901
N° 0913012827

Février 2008

**UCVB n'a pas jugé utile de signer
notre pacte d'environnement**

Pacte Environnement

Nous avons élaboré un pacte pour l'environnement pour les élections municipales. Par souci d'équité, ce pacte a été envoyé aux deux listes connues. Nous avons demandé que ce pacte soit signé par les 2 têtes de liste.

Avenir et Progrès l'a signé.

UCVB nous a répondu en posant ses conditions.

Elle nous a proposé une réunion dont l'ordre du jour avait pour objectif la mise en discrétion de notre site internet et un des points du pacte. Il semblerait que notre site internet dérange l'équipe en place pendant la campagne.

Nous pensons qu'une réunion qui commence par du chantage ne peut pas aboutir, ne favorise pas le dialogue et une entente cordiale.

Le dernier message UCVB se termine par « la porte est ouverte. **Cette porte ne sera pas franchie par notre association tant que le pacte ne sera pas signé par la tête de liste. Nous considérons que c'est un premier pas.**

Nos différents échanges courriers sont sur notre site.

Rumeurs :

Nous tenons à vous préciser qu'aucun membre du conseil d'administration ne figure sur une liste électorale. Nos statuts prévoient la démission de cet éventuel membre de son poste.

Avis au lecteur :

Si nous citons UCVB dans nos tracts ce n'est pas par choix politique, c'est tout simplement une équipe en place avec qui nous avons essayé de collaborer sans y parvenir. D'ailleurs, la liste concurrente est issue de la précédente liste UCVB.

INFO

Concernant l'enquête publique CR9, 223 signatures du secteur Joncs-Marins ont été remises au commissaire enquêteur résultant de notre pétition de décembre 2006 « POUR » l'ouverture du CR9.

les réunions de quartier

Quelles garanties avancent UCVB pour des réunions de quartier ?

Un exemple :

Le bitume de la rue du Ménil vient d'être refait.

C'était l'occasion de programmer une réunion de quartier. Les riverains auraient pu s'exprimer. Le stationnement de cette rue est anarchique et la vitesse excessive.

les trottoirs et le stationnement

Les points noirs

C'est notre cheval de bataille depuis 5 ans mais l'équipe actuelle l'a toujours ignoré.

Le déplacement de potelets de quelques centimètres pour faire passer les poussettes nous a été refusé et pourtant ce n'était qu'une question de bonne volonté.

Un autre exemple : la rue de Gaillard

En début de rue, il faudra choisir soit le stationnement, soit les trottoirs.

Il aurait été plus judicieux de faire un parking mais le choix de la Municipalité a été une concentration de logements avec vis-à-vis chez les voisins.

La rue des écoles, trottoirs impraticables ceci ne date pas d'hier, il serait grand temps d'y penser.

"plan de circulation"

Pour ceux qui subissent le transit et les rues surchargées par la circulation, vous remarquerez qu'UCVB ne propose aucun plan de circulation dans ces projets.

Une inquiétude supplémentaire sur la RN20.

La tendance est d'en faire une voie urbaine avec feux supplémentaires (idem Antony).

Imaginez plus de feux sur la RN20 et peu de feux dans la ville = transit assuré pour éviter les bouchons.

"embellir notre milieu urbain"

Nous lisons dans projet «cadre de vie » d'UCVB d'arborez la rue des Joncs-Marins.

La priorité n'est-elle pas de réduire la vitesse, rendre les trottoirs aux piétons en les élargissant, et faire en sorte que les voitures ne stationnent pas sur ceux-ci. Arborez, c'est bien mais il faut prévoir le nettoyage des feuilles et la Ville du Bois est loin d'être équipée pour assurer être une ville propre.

"les bois"

Quelles actions ont été faites pour retirer les voitures brûlées ??? Les services de l'ONF ne sont pas gratuits.